ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 107381

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet des statistiques recensant les actes d'agression dont sont victimes les personnes âgées dans la Marne et à Reims. Il souhaite qu'il lui précise l'évolution des chiffres depuis dix ans.

Texte de la réponse

L'état statistique 4001 recense tous les crimes et délits constatés par les forces de l'ordre (hors infractions au code de la route) selon des méthodes et des critères d'enregistrement identiques depuis 1995. La nomenclature ne dispose pas d'index spécifiquement dédié aux violences perpétrées contre les personnes âgées. Toutefois, pour disposer de tendances générales relatives à ces actes afin d'orienter l'activité des services, il est procédé annuellement à une collecte d'information. Dans ce cadre, sont entendues par « personnes âgées » celles dont l'âge est supérieur à soixante ans. Sur l'ensemble du département de la Marne, en zone police d'État, les faits d'agression de personnes âgées évoluent chaque année, depuis dix ans, selon une courbe en dents de scie. Néanmoins, le nombre total de faits a sensiblement diminué (- 27,74 %). Il en est de même pour la circonscription de sécurité publique (CSP) de Reims (- 33,59 %). Toutefois, la part des agressions à domicile augmente. Les délinquants d'appropriation profitent de la vulnérabilité ou de l'isolement de leurs victimes, notamment pour s'introduire dans leur domicile, y dérober des valeurs, voire commettre à leur encontre des violences à des fins crapuleuses. Les enquêtes diligentées dans ce type d'affaires se révèlent toujours très complexes en raison de la mobilité des auteurs et de la fragilité du témoignage des victimes, liée le plus souvent à leur âge. L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), créé au sein de la gendarmerie nationale depuis le 20 juin 2004, effectue, sur l'ensemble du territoire national, les rapprochements nécessaires entre ces différentes investigations. Cet office est systématiquement rendu destinataire des faits relatifs aux agressions de personnes âgées, tels que les vols par ruse avec ou sans usage de fausse qualité, qu'elles soient commises en zone police ou en zone gendarmerie.

Données clés

Auteur : M. Francis Falala
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107381
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10765
Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 344